

## SAGE Marque-Deûle

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

Le 24 janvier 2014 à 14h00

Lille Métropole Communauté urbaine – Salle du Patio A-B-C

### Ordre du jour de la réunion de CLE:

- Rappel de la procédure d'élaboration d'un SAGE
- Méthodologie et calendrier mis en œuvre pour l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE
- Présentation et validation du scénario tendanciel du SAGE
- Proposition des suites à donner à l'élaboration du SAGE

La liste des participants est indiquée en page finale du compte rendu.



## Préambule

M. GRIMONPREZ introduit la séance. Il souhaite à tous les participants ses meilleurs vœux pour l'année 2014. Il s'excuse du report de la réunion en raison des manifestations de début décembre, et excuse MM. STASZEWSKI et BOUCHEZ de leur absence. Il annonce qu'il ne se représentera pas pour un nouveau mandat, et remercie le travail et l'engagement des commissaires et des services de LMCU lors de l'élaboration du SAGE.

M. CACHEUX remercie M. GRIMONPREZ pour son engagement, et le travail accompli avec sérieux et compétence.

M. GRIMONPREZ rappelle les nombreuses réunions de concertation qui ont permis d'aboutir à la version consolidée du rapport transmis mi novembre.

M. BUSY présente l'ordre du jour de cette réunion, qui est :

- Rappel de la procédure d'élaboration d'un SAGE
- Méthodologie et calendrier mis en œuvre pour l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE
- Présentation et validation du scénario tendanciel du SAGE
- Proposition des suites à donner à l'élaboration du SAGE

## Déroulé de l'ordre du jour

### 1. Rappel de la procédure d'élaboration d'un SAGE

M. RIZZA rappelle aux membres de la CLE les étapes de la procédure d'élaboration d'un SAGE et l'état d'avancement du SAGE Marque-Deûle.

M. RIZZA présente ensuite l'objectif de la phase de scénario tendanciel qui s'est déroulée de juillet à décembre 2014 : projeter le territoire à 2030 pour voir notamment si les objectifs fixés par la DCE et les objectifs définis dans le diagnostic seront atteints à cette échéance. La finalité de cette CLE est d'adopter les livrables de cette phase.

### 2. Méthodologie et calendrier mis en œuvre pour l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE

Mme RATIER rappelle les réunions de concertation qui ont été réalisées dans le cadre de cette étude : 33 entretiens du bureau d'études avec les acteurs du territoire, 1 réunion de CLE sur le contexte socio-économique et climatique du territoire, et 12 réunions de Commissions thématiques.

Elle présente ensuite la méthodologie en trois étapes mise en œuvre pour aboutir aux livrables de la phase « scénario tendanciel ». Celle-ci s'appuie fortement sur ce travail de concertation avec les acteurs du territoire.

Mme RATIER présente les documents qui ont été produits lors de cette phase, à savoir un rapport proposant un scénario tendanciel pour le SAGE Marque-Deûle, son atlas cartographique et sa synthèse. Ceux-ci ont été mis à disposition des membres de la CLE le 14 novembre 2013.

Elle dresse enfin la synthèse des amendements demandés pour la mise à jour de l'état initial et du diagnostic. Une version amendée du diagnostic sera mise à disposition des membres de la CLE en février.

### 3. Présentation et validation du scénario tendanciel du SAGE

Mme RATIER présente une synthèse du contenu du scénario tendanciel du SAGE Marque-Deûle, reprenant les trois étapes méthodologiques présentées précédemment.

- **Contexte climatique et socio-économique**

Mme RATIER présente tout d'abord les évolutions climatiques, démographiques et économiques attendues pour le SAGE, définis par la CLE en septembre.

- **Évolution des pressions**

Mme RATIER présente ensuite l'évolution des pressions par thématique.

Tout d'abord, la thématique du risque inondation est abordée avec une bonne prise en compte de ce risque par les territoires, mais un risque d'accroissement des phénomènes en raison d'intensification des événements climatiques extrêmes en lien avec les changements climatiques.

Ensuite, une synthèse des prélèvements réalisés en eau de surface et en eau superficielle pour satisfaire les usages du territoire est proposée, d'une part sur les masses d'eau du SAGE et d'autre part sur les masses d'eau alimentant le SAGE (incluant les importations d'eau). Ces éléments nouveaux ont été traités à la demande de la CAHC et de l'Agence de l'Eau et seront intégrés aux versions définitives des documents. Mme RATIER précise que, conformément à ce qui a été discuté en bureau de la CLE, les dates seront ajoutées en légende.

Mme RATIER propose alors une synthèse des rejets vers les milieux naturels d'origine industrielle et urbaine. Une carte de synthèse récapitule les flux connus vers les masses d'eau, valorisant les données d'autosurveillance, les performances des dispositifs de traitement, les flux des industriels évalués par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. **Ces éléments ne sont en aucun cas exhaustifs, du fait des lacunes et imprécisions des données sources.**

M. VAN ES précise que la CAHC avait demandé ces éléments complémentaires afin de quantifier les flux arrivant aux masses d'eau, et d'amorcer une réflexion sur les efforts à fournir pour atteindre le bon état par une approche pression / milieu. Cette réflexion pourra prendre la forme d'une étude plus aboutie.

M. BUSY rappelle que les actions préconisées par le SAGE pourront être de différentes catégories : travaux, gestion, mais également des actions relatives à la gouvernance ou à l'amélioration de la connaissance telle que l'étude proposée par la CAHC.

Mme RATIER précise que ces éléments seront intégrés aux versions définitives des documents.

Mme RATIER évoque ensuite l'évolution des pollutions diffuses issues de l'agriculture, de l'assainissement non collectif, de la gestion des voiries et des infrastructures, et des sites et sols pollués du territoire. A ce titre, les initiatives prises sur les périmètres des ORQUE et des captages Grenelle sont rappelées.

Mme RATIER dresse un bilan de la gestion des cours d'eau du territoire. Cette gestion resterait morcelée d'ici à 2030, malgré des opportunités locales, compromettant l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Mme RATIER présente alors l'évolution du fret fluvial, qui devrait être fortement dynamisé par le projet Canal Seine Nord. Les loisirs liés à l'eau devraient être impactés par ces évolutions.

- **Évaluation des impacts – bilan des objectifs**

Mme RATIER présente à présent les impacts du scénario tendanciel sur les masses d'eau, les milieux et les usages, et dresse le bilan d'atteinte des objectifs réglementaires et fixés par la CLE.

Tout d'abord, Mme RATIER présente les impacts attendus sur les masses d'eau superficielle et souterraine du SAGE. **Il ressort que le risque de non atteinte du bon état concerne quasiment toutes les masses d'eau du SAGE.**

Mme CLERC demande si l'état prospectif correspond à un objectif.

Mme RATIER répond qu'il s'agit d'un état futur sans mise en œuvre du SAGE qui se fixe *a minima* l'atteinte des objectifs DCE.

Ensuite, Mme RATIER dresse le bilan des objectifs que la CLE s'est fixée dans le diagnostic. Là encore, **beaucoup d'objectifs ne devraient pas être atteints ou seulement partiellement d'ici à 2030.**

Concernant l'enjeu « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels », M. DUTILLEUL annonce que le service eau et environnement de la DDTM du Nord va porter une étude pilote sur les zones humides sur le territoire du SAGE pour la décliner ensuite sur le bassin Artois-Picardie. Les zones humides seront identifiées selon des critères botaniques. M. DUTILLEUL précise qu'il s'agira d'un outil, d'un porté à connaissance, qui ne se substituera pas à l'étude de délimitation devant être porté par le SAGE. Il rappelle par ailleurs qu'il revient toujours au pétitionnaire de vérifier le caractère humide de la parcelle sur lequel un projet est envisagé.

Mme RATIER précise les modifications qui ont été demandées en bureau de CLE :

- indiquer en complément l'objectif d'éviter de détruire les zones humides ;
- changer la couleur jaune en orange dans les feux tricolores afin de permettre une meilleure lisibilité de l'enjeu ;
- préciser que les efforts mentionnés dans l'objectif « Préserver la qualité de la ressource » concernent la nappe de la Craie ;
- ajouter un besoin d'harmonisation avec les autorités belges concernant l'état quantitatif des calcaires carbonifères.

Aucune autre remarque n'est formulée sur ces tableaux de synthèse.

M. GRIMONPREZ demande si les participants souhaitent émettre d'autres remarques relatives aux livrables.

Mme JOLY demande à ce que le traitement des pollutions de l'eau souterraine soit une priorité devant le développement d'interconnexions, et notamment de l'autoroute de l'eau.

M. CACHEUX souhaite répondre à ses inquiétudes : Tout d'abord, il est en phase sur un besoin de préserver la ressource, mais les marges de manœuvre sont très réduites, ce qui nécessite de redoubler de vigilance et d'actions. Ensuite, la sécurisation de l'alimentation en eau potable est une nécessité. L'autoroute de l'eau est une possibilité pour une sécurisation de secours et de solidarité des territoires en cas de défaillance d'un outil productif. Enfin, d'autres pistes sont explorées, et notamment la piste du Canal Seine Nord (pompage dans le canal pour alimenter la métropole).

M. GRIMONPREZ insiste sur le fait que l'alimentation se fait en flux tendu, par exemple lors des opérations de maintenance à Aire sur la Lys pendant 2 à 3 semaines. L'autoroute de l'eau permettrait d'être moins contraint à cette période.

M. CACHEUX rappelle que sur la thématique des perchlorates, il n'y a pas eu de solidarité, notamment en raison d'impossibilités techniques liées à l'absence d'interconnexions.

M. THEROUANNE rappelle que la sécurisation de l'alimentation en eau potable est demandée par l'État pour répondre par exemple aux arrêts techniques planifiés ou non, et aux pollutions. Cela nécessite un raccordement des réseaux, qui est techniquement complexe. Sur ce territoire, le problème majeur est l'état de vulnérabilité et de pollution des masses d'eau.

M. MAILLARD décrit une situation parfois conflictuelle entre les EPCI sur cette question, chacun tenant à sa ressource.

M. CACHEUX nuance et qualifie la situation de concurrentielle. Il ajoute qu'il y a par ailleurs des collaborations et une solidarité. Par exemple, LMCU a contribué à mettre en place l'interconnexion avec le SMAEL (Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys), qui bénéficie aujourd'hui à la CALL.

M. GRIMONPREZ propose de voter pour adopter des livrables de la phase « Scénario tendanciel ».

Les livrables et les propositions d'amendement sont adoptés à l'unanimité.

#### 4. Proposition des suites à donner à l'élaboration du SAGE

M. BUSY présente les perspectives pour l'année 2014. Comme évoqué à la précédente CLE, il est prévu un report de la phase « tendances et scenarii » à septembre 2014 en raison des élections municipales et européennes. Ceci implique un renouvellement des instances et le maintien d'une communication au premier semestre 2014.

En parallèle, un travail sur la pérennisation de la structure porteuse du SAGE sera engagé par Lille Métropole. En effet, le portage par LMCU avec le partenariat n'est pas suffisant : les phases ultérieures d'élaboration demanderont une maîtrise d'ouvrage compétente sur l'ensemble du territoire.

Mme RATIER présente alors les objectifs de la phase « scenarii alternatifs », et la méthodologie qui sera mise en œuvre lors de cette phase. Elle détaille ensuite le calendrier qui s'étend de septembre 2014 à février 2015.

M. GRAS demande quel sera le calendrier pour la suite de l'étude, notamment vis-à-vis du calendrier d'élaboration du SCOT.

M. BUSY répond que la suite de l'étude devrait faire l'objet d'un nouveau marché, qui devrait durer une année environ, ce qui porte la fin de l'élaboration à 2016. Par la suite, l'enquête publique et la consultation administrative seront mises en œuvre jusqu'à fin 2017. Cependant, le SAGE Marque-Deûle suit le SCOT et *vice versa* afin de permettre une parité sur les thèmes de l'eau dans ces deux documents de planification.

M. GRIMONPREZ propose de voter pour valider la feuille de route proposée.

La feuille de route est adoptée à l'unanimité.

**M. GRIMONPREZ remercie les participants et clôture la séance.**

**Liste des participants :**

Nom	Organisme	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir donné à
	Agence de l'Eau Artois-Picardie		X	<b>DDTM du Nord</b>
<b>THEROUANNE Max</b>	Agence Régionale de Santé	X		
	Association Environnement Développement Alternatif		X	<b>Association Nord Nature Environnement</b>
<b>JOLY Marie-Laure</b>	Association Nord Nature Environnement	X		
<b>PARMENTIER Marc</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	X		
	Chambre d'Agriculture de Région		X	<b>Fédérations de Pêche 59 et 62</b>
<b>STASZEWSKI Bernard</b>	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin		X	
<b>VAN ES Yannick</b>	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X		
<b>BOUCHEZ Michel</b>	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin		X	
<b>MAILLARD Laurent</b>	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X		
<b>DUTILLEUL Thierry</b>	DDTM 59	X		
<b>JEDELE Julien</b>	DDTM 62	X		
<b>CLERC Emmanuelle</b>	DREAL	X		
<b>FERTELLE Jean-Jacques</b>	Fédération de Pêche 59 et 62	X		
<b>BLONDEL Laurence</b>	LMCU	X		
<b>BUSY Florian</b>	LMCU	X		
<b>MALTA-BEY Victoire</b>	LMCU	X		
<b>CACHEUX Alain</b>	LMCU	X		
<b>GRIMONPREZ Francis</b>	LMCU – Président de la CLE	X		
<b>GRAS Christophe</b>	Mairie d'Annœullin	X		
<b>DELABY Bernard</b>	Mairie d'Haubourdin		X	
<b>LEROUX Jean-Luc</b>	Mairie de Quiéry-la-Motte		X	<b>Francis GRIMONPREZ</b>
<b>RUANT Jean-Marie</b>	Mairie de Wahagnies	X		
<b>GUICHARD Christophe</b>	Ports de Lille	X		
	Préfecture du Pas-de-Calais		X	<b>DDTM du Pas-de- Calais</b>
<b>LESUR Sébastien</b>	SAFEGE	X		
<b>RIZZA Jean-Philippe</b>	SAFEGE	X		
<b>RATIER Nathalie</b>	SAFEGE	X		
<b>MARIETTE Miguel</b>	<b>Voies Navigables de France</b>	<b>X</b>		